

ÇA COMMENCE AVEC TOI

Récapitulatif des questions les plus populaires
lors du panel de discussion le 22 septembre 2020

1. SÉLECTION DES CANDIDATES ET CANDIDATS POUR L'ADMISSION DANS LES PROGRAMMES CONTINGENTÉS OU AVEC PLACES LIMITÉES

À cause de la situation provoquée par la COVID-19 en mars, il y a eu peu ou majoritairement pas de résultats chiffrés pour l'année 2019-2020. Plusieurs conseillères ou conseillers d'orientation (CO) se demandent donc comment seront analysés les dossiers pour l'admission Automne 2021 sachant que les notes de 4^e secondaire de l'an dernier - actuellement disponibles - ont une mention « RÉUSSITE » ou « NON-RÉUSSITE »

En date du 22 septembre, voici les informations dont nous disposons :

Le réseau collégial fait actuellement des représentations auprès du Ministère pour discuter des impacts de l'absence de résultats chiffrés pour l'admission et pour déterminer les avenues qui pourront être empruntées pour le traitement des demandes des futurs candidats.

Soyez assuré que dès que nous aurons des réponses des différentes instances, nous vous informerons sur les modifications qui pourront être apportées aux pratiques et nous modifierons nos règlements sur l'admission en conséquence.

ÇA COMMENCE AVEC TOI

Récapitulatif des questions les plus populaires
lors du panel de discussion le 22 septembre 2020

2. ANALYSE GÉNÉRALE DES DOSSIERS D'ADMISSION

DES

Lors de la demande d'admission, l'étudiant doit être **inscrit (avec ou sans résultat) ET être en voie de réussite (s'il y a des résultats) à toutes les matières et nombre d'unités nécessaire pour l'obtention du DES.**

S'il n'est pas inscrit ou en voie de réussite : l'étudiant doit avoir un complément d'information où on voit l'inscription à une/des matières OU une lettre d'intention de cours d'été (si l'inscription est impossible) signée d'un intervenant qui a un regard sur le dossier de l'étudiant (exemple : CO ou Directeur). *Une note écrite par l'étudiant avec sa demande d'admission n'est pas suffisante.*

Si l'étudiant n'est pas inscrit OU est en voie d'ÉC (s'il y a un résultat) à une matière/unités ET n'a aucun complément d'inscription/lettre cours été (document signé par un intervenant, tel un CO ou un Directeur) : il sera automatiquement refusé.

Préalable(s) programme

La même chose s'applique lors de la demande d'admission pour le ou les préalables du programme. L'étudiant doit être **inscrit (avec ou sans résultat) ET être en voie de réussite (s'il y a des résultats) à ce ou ces cours préalables.**

S'il n'est pas inscrit ou en voie de réussite : l'étudiant doit avoir un complément d'information où on voit l'inscription à une/des matières OU une lettre d'intention de cours d'été (si l'inscription est impossible) signée d'un intervenant qui a un regard sur le dossier de l'étudiant (exemple : CO ou Directeur). *Une note écrite par l'étudiant avec sa demande d'admission n'est pas suffisante.*

Si l'étudiant n'est pas inscrit OU est en voie d'ÉC (s'il y a un résultat) à un ou des cours préalables au programme choisi ET n'a aucun complément d'inscription/lettre cours d'été (document signé par un intervenant, tel un CO ou un Directeur) : il sera automatiquement refusé.

ÇA COMMENCE AVEC TOI

Récapitulatif des questions les plus populaires
lors du panel de discussion le 22 septembre 2020

MGS pour les dossiers avec DES en voie d'obtention

À cette date-ci, à moins d'avis contraire (à la suite des représentations auprès du Ministère par le réseau collégial en lien avec les mentions « RÉUSSITE » ou « NON-RÉUSSITE » pour les matières de 4^e secondaires de l'année 2019-2020), l'étudiant qui **n'a pas encore réussi son DES** lors de sa demande d'admission doit **avoir une moyenne générale d'au moins 60%**, sans quoi il sera automatiquement refusé. Dans ce cas, il pourra postuler au tour suivant SI sa moyenne générale a changé ET selon les programmes encore disponibles ET du nombre de places disponibles dans lesdits programmes.

Admission sous la base « DEP »

Lors de la demande d'admission, l'étudiant qui sera admis avec un DEP (pas de DES) doit avoir réussi OU être inscrit (avec ou sans résultat) ET être en voie de réussite (s'il y a des résultats) en Français 5^e secondaire, Anglais 5^e sec. et Maths de 4^e sec.

ET s'il y a un ou des préalables, s'il n'a pas encore réussi : l'étudiant doit être **inscrit (avec ou sans résultat) ET être en voie de réussite (s'il y a des résultats) à ce ou ces cours préalables**.

S'il n'est pas inscrit ou en voie de réussite : l'étudiant doit avoir un complément d'information où on voit l'inscription à une ou des matières OU une lettre d'intention de cours d'été (si l'inscription est impossible) signée d'un intervenant qui a un regard sur le dossier de l'étudiant (exemple : CO ou Directeur). *Une note écrite par l'étudiant avec sa demande d'admission n'est pas suffisante.*

SI l'étudiant n'est pas inscrit OU est en voie d'ÉC (s'il y a un résultat) à une des 3 matières (Français 5^e sec., Anglais 5^e sec., Maths 4^e sec.) OU à/aux cours préalables du programme choisi ET n'a aucun complément d'inscription/lettre cours d'été (document signé par un intervenant, tel un CO ou un Directeur) : il sera automatiquement refusé.

Cela s'applique pour l'admission sous la base « DEP » pour un programme de DEC, avec ou sans passerelle DEP-DEC, pour les programmes offerts à Montmorency.

ÇA COMMENCE AVEC TOI

Récapitulatif des questions les plus populaires
lors du panel de discussion le 22 septembre 2020

Déboulage

Concernant les cas de « **déboulage** » (pas de note ou ÉC) à une matière de 4^e sec. et inscription cette année à la même discipline (matière) de niveau 5^e sec. : il est préférable de nous le confirmer dans une lettre/complément d'info (document signé par le CO ou directeur) remise à l'étudiant. Dans le cas où le « déboulage » est possible : voir à mentionner qu'à la réussite du cours de 5^e sec. l'étudiant obtiendra par « déboulage » les unités relatives au cours de 4^e sec.

Si le « déboulage » est impossible : nous devons voir que l'étudiant est inscrit (et en voie de réussite) à tout ce qu'il faut pour obtenir son DES. **Lorsque nous analyserons le dossier, s'il n'y a pas de « déboulage » possible**, c'est-à-dire que l'étudiant n'est pas inscrit à toutes les matières obligatoires à l'obtention du DES ET qu'il n'est pas inscrit au nombre nécessaire d'unités pour le DES (total de 4^e et 5^e sec., dont le nombre nécessaire de 5^e sec), **il sera refusé.**

Unités manquantes pour l'obtention du DES

Lors de l'admission d'automne, l'étudiant DOIT être inscrit et en voie de réussite à toutes les matières/unités pour l'obtention du DES. Si ce n'est pas le cas, vous devrez fournir une preuve d'inscription ou une lettre d'un intervenant (CO ou Directeur) mentionnant l'inscription en été.

Ce ne sera que lors de nos vérifications en août que nous pourrons garder l'étudiant qui aura un maximum de 6 unités à terminer pour l'obtention du DES, si le DES n'a pas été obtenu évidemment!

L'étudiant pourra **terminer des cours nécessaires pour l'obtention du DES, tout en étant au cégep en même temps**. Il n'aura qu'une seule session pour compléter son maximum de 6 unités manquantes (= admission conditionnelle). Cette situation s'applique dans tous nos programmes, contingentés ou non. Il n'est pas nécessaire d'être en Tremplin DEC pour s'en prévaloir.

Admission tardive

Sachez que nous **n'avons pas d'admission tardive** (après le 3^e Tour) à Montmorency. Plus les tours avancent, moins il y aura de programmes/places disponibles.

ÇA COMMENCE AVEC TOI

Récapitulatif des questions les plus populaires
lors du panel de discussion le 22 septembre 2020

3. MOYENNE DU DERNIER ADMIS DANS LES PROGRAMMES POUR L'ADMISSION A2020

Programmes contingentés

La moyenne du dernier candidat du secondaire admis dans les **programmes contingentés** est indiquée dans une des pages du « *document d'information* », remis par Linda Berthiaume.

Programmes non contingentés

Pour **tous les programmes non contingentés** au 1^{er} tour, **tous les candidats admissibles ont été admis**. Il n'y a pas de refus RM (refus manque de place). La moyenne du dernier admis n'est pas publiée dans ce cas-là. Lorsque toutes les personnes admissibles sont admises, cela veut donc dire que l'étudiant était en voie de réussite au DES et au préalable programme (s'il y a lieu) et avait au moins une moyenne générale de 60%. Alors, ce n'est pas un indicateur de mentionner la moyenne du dernier candidat admis, puisque cela va varier d'une admission à l'autre.

Moyenne pour les préalables programmes

Rappel qu'à Montmorency, les préalables du programme doivent être réussis ou en voie de réussite, c'est-à-dire que l'étudiant doit obtenir 60% ou plus à ce ou ces cours préalables.

Sciences de la nature

La moyenne du dernier admis (provenance du secondaire) en **Sciences de la nature** est souvent demandée. En Automne 2020, au 1^{er} tour, elle était de **78%**, pour les 2 profils.

À noter que ce programme est fermé au 2^e tour depuis plusieurs années. C'est pour cette raison qu'il faut absolument faire sa demande au 1^{er} tour.

ÇA COMMENCE AVEC TOI

Récapitulatif des questions les plus populaires
lors du panel de discussion le 22 septembre 2020

Au 1^{er} tour, les places ne sont pas toujours limitées, car par le passé, nous avons souvent pu admettre tous les candidats admissibles du 1^{er} tour. Par contre, dans les 3 dernières années (Admission Automne), le nombre de demandes a augmenté de manière plus significative, ce qui a entraîné un plus grand nombre de candidats admissibles que le nombre de places disponibles.

Actuellement, nous n'avons pas assez d'historique pour annoncer « limiter » dès le 1^{er} tour.

Dans ce contexte, c'est pour cette raison que nous vous avons mentionné lors de la rencontre du 22 septembre que la moyenne du dernier admis, en provenance du secondaire, pour les 3 dernières admissions d'automne (1^{er} Tour) s'est située entre 76 % et 80 %.

ÇA COMMENCE AVEC TOI

Récapitulatif des questions les plus populaires
lors du panel de discussion le 22 septembre 2020

4. TREMLIN DEC

En général, un étudiant qui sera en Tremplin DEC aura un maximum de 6 cours, incluant un cours de mise à niveau ET s'il y a lieu, un cours exploratoire du programme visé (si disponible). Si l'étudiant a plus d'un cours de mise à niveau à suivre, on lui en fera suivre un maximum de deux, à une même session.

Selon le Ministère, l'étudiant peut être dans ce cheminement pendant 3 sessions consécutives, au maximum. S'il a suivi ses 3 sessions consécutives en Tremplin DEC, l'étudiant devra alors faire une demande de changement de programme (ou une demande au SRAM pour un autre cégep).

Tremplin DEC qui vise Sciences de la nature en particulier

Dans le cas où un étudiant aurait TOUTES les mises à niveau à suivre pour réussir les préalables de ce programme, cela voudrait dire qu'il suivrait (1^{re} session) maths TS 4^e avec sciences STE à une session (avec 3 cours de Formation générale), puis ferait à la session suivante (2^e session) maths TS 5^e avec Chimie 5^e (et 3 cours de la formation générale) et enfin suivrait (3^e session) le Physique 5^e sec avec un cours de sciences nature (exemple : biologie) puis 3 cours de la formation générale.

ÇA COMMENCE AVEC TOI

Récapitulatif des questions les plus populaires
lors du panel de discussion le 22 septembre 2020

5. SOINS INFIRMIERS ET PRÉALABLES CHIMIE 5^e

Tant que le Ministère autorise la dérogation de pouvoir suivre le préalable de Chimie 5^e secondaire tout en étant dans le **programme de Soins, Montmorency offre encore la Chimie 5^e sec.**

Cette dérogation est uniquement pour les étudiants admis en Soins infirmiers. En clair, lors de sa demande d'admission, il doit être inscrit et en voie de réussite au préalable de sciences enrichies de 4^e sec. (SE ou STE), si ce cours n'est pas déjà réussi.

À noter que le préalable de **Chimie 5^e sec.** est alors complété **avec la réussite obligatoire de 2 cours.** Ils seront placés à la 1^{re} et à la 2^e session du programme de Soins infirmiers. Ces deux cours vont remplacer les 2 cours complémentaires uniquement dans ce programme, et ce, grâce à la dérogation du Ministère.